

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-256
Circulation et stationnement
Rue Eugène Guillaume

**ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE
2025-147**

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation rue Eugène Guillaume, en raison de travaux de raccordement électrique par l'entreprise DEMONGEOT,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue Eugène Guillaume, du lundi 13 au vendredi 17 octobre 2025.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue des Fossés et par la rue du Parc sur cette période.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation seront fournis et mis en place par l'entreprise DEMONGEOT qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise DEMONGEOT devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : L'entreprise DEMONGEOT, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.